

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

COMMUNE DE  
**BEYNOST**

N° 06-2026-38

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du** : 18 juin 2026

**Convocation du** : 11 juin 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

### **FINANCES : Approbation du Compte Financier Unique du Budget Principal pour l'exercice 2025**

**Présents** : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Céline BAESSEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Charles JEAN-LOUIS, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, Mme Laëtitia RAPPET, M. Vincent VIANI.

**Représentés :**

M. Christian FONTAINE donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

M. Pierre-Yves GARIC donne procuration à M. Charles JEAN-LOUIS

Mme Sylvie MARTINON COCHARD donne procuration à Mme Ludivine BUCILLIAT

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Mme Annick PANTEL

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

**DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif de la commune de 2025,

Vu la Décision Modificative du 12 juin 2025,

Considérant que Madame le Maire a quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Jacki Prat, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	29
Pour	22
Contre	

Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, M. Pierre-Yves GARIC, M. Charles JEAN-LOUIS, Mme Sylvie MARTINON COCHARD, M. Xavier RADVAY, M. Vincent VIANI

Abstention 7

Mme Anne LE GUYADER, Mme Céline BAESEN, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Christian FONTAINE, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, Mme Laëtitia RAPPET

NPPV

**APPROUVE** le CFU du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2025, comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
<b>Résultat 2024</b>		4 879 339,64		1 056 755,81	-	5 936 095,45
<b>Opérations de l'exercice</b>	3 415 258,11	2 425 328,87	8 212 927,90	8 152 513,01	11 628 186,01	10 577 841,88
<b>Totaux</b>	3 415 258,11	7 304 668,51	8 212 927,90	9 209 268,82	11 628 186,01	16 513 937,33
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>3 889 410,40</b>		<b>996 340,92</b>		<b>4 885 751,32</b>
<b>Restes à Réaliser</b>	1 640 153,34	2 232 347,44				
<b>Restes à Réaliser excédent / déficit</b>		<b>592 194,10</b>				
<b>Résultats 2025 à affecter</b>		<b>4 481 604,50</b>		<b>996 340,92</b>		<b>5 477 945,42</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



*TERRIER*

Caroline TERRIER,  
Mairie de Beynost

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU  
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**CADRE GENERAL**

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site de la ville.

**Le budget** (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte financier unique.

**Le compte financier unique** est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

**Le compte financier unique a été voté par le conseil municipal le 26 février 2026.**

## VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré pour chaque section, le compte administratif retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre la consommation des crédits et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

### **I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les dépenses de fonctionnement** correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments communaux, aux achats de fournitures, aux prestations de services, aux assurances, aux salaires, aux indemnités aux élus, aux subventions versées aux associations, aux intérêts d'emprunts, ...

Plus spécifiquement, la rémunération du personnel, le montant (chapitre 012) s'élève à 3 647 793,62 € pour un effectif au 31.12.2025 de 96 agents. La masse salariale est le poste le plus important des charges de fonctionnement. Cette dernière a augmenté en 2025 (+454 K€ soit 14% d'augmentation) à la suite de charges exceptionnelles et de régularisations intervenues sur l'exercice, de la poursuite de la hausse progressive des cotisations employeur (CNRACL), de la revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurant à hauteur de 1€, de la mise en œuvre de mesures réglementaires nationales (recensement de la population 2025, participation employeur à la protection sociale complémentaire, ISFE) et d'ajustements organisationnels rendus nécessaires par l'évolution des besoins en services publics liée à la croissance démographique.

D'autre part, en 2025, les charges liées aux fluides restent élevées (395 K€) en raison de coûts énergétiques supérieurs aux niveaux antérieurs.

Les contrats de prestation de services ont augmenté (+148K€) au vu notamment de l'augmentation du nombre d'enfant à la cantine, la mise en place du nettoyage de la commune ainsi que de la mise en place du marché global de performance énergétique.

Les frais liés aux maintenances, entretien d'équipements, de bâtiments ont également augmenté dans le cadre de la poursuite de la remise à niveau de la programmation des maintenances réglementaires et nécessaires (+81 K€).

<b>Chap</b>	<b>Désignation</b>	<b>CFU 2024</b>	<b>Total Budget 2025</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>% d'exécution</b>
014	Atténuations de produits	279 437,00	365 000,00	356 542,00	98%
011	Charges à caractère général	1 948 665,78	2 363 835,00	2 335 901,62	99%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 193 810,92	3 650 000,00	3 647 793,62	100%
65	Autres charges de gestion courante	741 707,24	819 100,00	717 293,73	88%
66	Charges financières	104 892,67	109 719,29	105 312,33	96%
67	Charges exceptionnelles	9 258,19	10 000,00	-	0%
68	Dotations provisoires semi-budgétaires	-	8 000,00	8 000,00	100%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	756 173,21	900 000,00	1 042 084,60	116%
023	Virement à la section d'investissement	-	332 251,52	-	0%
<b>Total</b>		<b>7 033 945,01</b>	<b>8 557 905,81</b>	<b>8 212 927,90</b>	<b>96%</b>

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, petite enfance, club ados, ...), de la participation de la CAF, des remboursements d'indemnités journalières, des impôts, des dotations, ...

<b>Chap</b>	<b>Désignation</b>	<b>CFU 2024</b>	<b>Total Budget 2025</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>% d'exécution</b>
013	Atténuations de charges	93 904,78	90 000,00	86 115,93	96%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	593 915,39	601 800,00	643 643,89	107%
73	Impôts et taxes	2 214 154,00	2 215 000,00	2 343 908,00	106%
731	Fiscalités locales	3 699 919,51	3 727 000,00	3 973 597,20	107%
74	Dotations, subventions et participations	813 687,72	803 000,00	847 011,70	105%
75	Autres produits de gestion courante	246 857,38	26 350,00	66 211,44	251%
76	Produits financiers	-	-	5 779,84	
77	Produits exceptionnels	3 272,73	-	165 852,01	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	1 766,94	8 000,00	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 147,00	30 000,00	20 393,00	68%
<b>Total</b>		<b>7 687 625,45</b>	<b>7 501 150,00</b>	<b>8 152 513,01</b>	<b>109%</b>

### La fiscalité

La suppression de la Taxe d'Habitation s'est finalisée sur l'année 2023 pour 100 % des contribuables concernant les résidences principales et un rétablissement du pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation des résidences secondaires.

Cette réforme fiscale a été compensée entièrement aux collectivités via un mécanisme de compensation en cours d'évolution (calculée sur la base de 2017) : les communes perçoivent désormais la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Une part de TVA transférée aux départements et aux établissements publics, compense à l'euro près et de façon dynamique la perte respective de la TFPB pour les départements et de la TH pour les EPCI.

La municipalité n'a pas augmenté les taux d'imposition en 2025 et ne les augmentera pas pour 2026.

	Taux de la commune	Taux Moyens de la strate*	Base	Montant (Avec lissage)
TH résidences secondaires	10,17 %	18,70 %	170 644	17 355
Taxe foncier bâti	31,47 %	40,11 %	12 934 365	4 070 445
Taxe non foncier bâti	49,21 %	53,09 %	58 124	28 603
Coefficient correcteur				- 796 734
<b>Total</b>			<b>13 163 133</b>	<b>3 319 668</b>

## **II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

**Les dépenses d'investissement** correspondent à l'achat de biens mobiliers et immobiliers, de matériel divers (informatique, mobilier scolaire, ...), de véhicules, d'études et travaux, ...

Ces dernières faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité.

Beaucoup d'études ont été lancées durant l'année 2023 et sont poursuivies en 2024. Toutefois en 2025 certains travaux ont démarré, voire se sont achevés (PPE, mairie, RD1084, ancienne Eglise St Julien, garage Oscar, rénovation de l'éclairage public...)

Opérations / Chapitre	Désignation	Total Budget	CFU 2025
(O)285	MAIRIE ET ABORDS	886 402,14	494 795,33
(O)314	VILLA MONDEROUX ET PARC	50 610,16	5 667,00

<b>Opérations / Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>	<b>CFU 2025</b>
(O)351	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	205 903,82	103 978,22
(O)357	AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	634 247,25	128 263,20
(O)369	INFORMATIQUE	108 528,88	49 189,12
(O)370	CIMETIERE	53 232,00	23 232,00
(O)375	AMENAGEMENT URBAIN	432 237,40	115 793,04
(O)378	COMPLEXE DU MAS DE ROUX	25 000,00	0,00
(O)383	SECURITE	100 300,26	58 633,83
(O)393	SALLE SPORTIVE ARBRE ROUX	15 000,00	0,00
(O)394	MAISON DES FAMILLES	550 000,00	278 386,58
(O)398	AMNGT LIEU DIT LES BOTTES	0,00	0,00
(O)402	GARAGE OSCAR	450 000,00	74 116,60
(O)404	ECOLE	523 814,02	177 453,48
(O)409	AMENGT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	339 875,26	29 865,92
(O)410	REQUALIFICATION DE LA RD 1084	1 000 000,00	353 758,99
(O)411	CARREFOUR DES ACACIAS	0,00	0,00
(O)412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	4 307,16	0,00
(O)504	CRECHE - RPE	733 373,00	677 742,33
(O)505	ECLAIRAGE PUBLIC	800 000,00	92 084,52
(O)508	EQUIPEMENT ET MATERIEL	68 314,90	47 641,85
(O)512	RESTAURANT SCOLAIRE	70 000,00	7 315,32
(O)517	MAISON DELORME	1 843,20	0,00
(O)518	TENEMENT LIDL	1 654 200,00	4 992,00
<b>Total dépenses affectées à une opération d'investissement</b>		<b>8 707 189,45</b>	<b>2 722 909,33</b>
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	65 000,00	60 538,67
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	13 200,00	13 198,20
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	588 000,00	584 162,37
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00	20 393,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	450 000,00	14 056,54
<b>Total dépenses non affectées à une opération d'investissement</b>		<b>1 146 200,00</b>	<b>692 348,78</b>
<b>Total Général</b>		<b>9 853 389,45</b>	<b>3 415 258,11</b>

**Les recettes d'investissement** correspondent à la taxe d'aménagement liée aux permis de construire, les subventions liées aux projets (département, région, ...), emprunt, ...

Pour financer ses investissements à venir, la commune cherche activement des possibilités de financements par le biais d'organismes subventionneurs.

Ainsi, en 2025, la commune a encaissé 798 K€ de subventions. Le montant des subventions reportées sur 2026 s'élève à 2 232 K€.

<b>Opérations / Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>	<b>CFU 2025</b>
(O)285	MAIRIE ET ABORDS	231 794,00	115 904,20
(O)314	VILLA MONDEROUX ET PARC	68 435,00	0,00
(O)357	AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	0,00	34 007,00
(O)370	CIMETIERE	24 000,00	0,00
(O)375	AMENAGEMENT URBAIN	0,00	27 980,08
(O)383	SECURITE	17 736,00	4 420,38
(O)394	MAISON DES FAMILLES	150 000,00	0,00
(O)402	GARAGE OSCAR	350 000,00	0,00
(O)404	ECOLE	90 497,00	221 220,00
(O)410	RD 1084	0,00	0,00
(O)411	CARREFOUR DES ACACIAS	32 210,00	32 210,00
(O)412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	287 500,00	287 500,00
(O)504	CRECHE - RPE	44 980,00	25 111,00
(O)505	ECLAIRAGE PUBLIC	137 200,00	46 240,00
(O)508	EQUIPEMENT ET MATERIEL	0,00	3 406,00
<b>Total recettes affectées à une opération d'investissement</b>		<b>1 434 352,00</b>	<b>797 998,66</b>
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 879 339,64	4 879 339,64
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	425 000,00	413 285,07
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	173 229,00	0,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 259 217,29	157 904,00
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	332 251,52	0,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	900 000,00	1 042 084,60
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	450 000,00	14 056,54
<b>Total recettes non affectées à une opération d'investissement</b>		<b>8 419 037,45</b>	<b>6 506 669,85</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 853 389,45</b>	<b>7 304 668,51</b>

### III- RECAPITULATIF

Résultats de clôture de l'exercice 2025

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	3 415 258,11	7 304 668,51	+ 3 889 410,40
FONCTIONNEMENT	8 212 927,90	9 209 268,82	+ 996 340,92
<i>Reports</i>	<i>1 640 153,34</i>	<i>2 232 347,44</i>	<i>+ 592 194,10</i>
<b>TOTAL</b>	<b>13 268 339,35</b>	<b>18 746 284,77</b>	<b>5 477 945,42</b>

### IV- ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

#### a. Epargnes

- **L'épargne brute** constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors immobilisations cédées). Elle représente le socle de richesse financière. L'épargne brute de la commune s'élève 902 957 € pour l'année 2025, soit 179 € par habitant.
- **Le taux d'épargne brute** est un indicateur majeur de l'analyse de la solvabilité, qui complète l'étude de la capacité de désendettement. Il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Pour 2025, ce taux s'élève à 11,3 %. La cour des comptes préconise un taux d'épargne supérieur à 7%.
- **L'épargne nette** constitue l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Pour la commune, elle s'élève à 476 699 € pour 2025, soit 94 € par habitant. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

#### b. Emprunts et l'encours de la dette

La commune dispose actuellement de deux emprunts :

Emprunts	Durée de l'emprunt	Montant de l'emprunt (€)	Remboursements 2025		Capital restant dû au 31.12.2025
			Capital	Intérêts	
C.A. Centre-Est	2019 à 2039	8 000 000	373 627,37	95 378,11	5 648 532,37
CA CIB (ex.BFT)	2013 à 2028	1 000 000	52 631,00	8 504,93	157 904,00
<b>Total</b>		<b>9 000 000</b>	<b>426 258,37</b>	<b>103 883,04</b>	<b>5 806 436,37</b>

L'encours total de la dette au 31.12.2025 s'élève à 5 806 436,37 € soit 1 150 €/habitant (basé sur 5 051 habitants selon l'Insee pour 2025).

*La capacité de désendettement* (capital restant dû/épargne brute) est de 6,4 pour Beynost au 31.12.2025. C'est par ce ratio que l'on mesure la capacité d'une commune à rembourser plus ou moins rapidement l'encours de sa dette grâce à son autofinancement.

C'est par ce ratio aussi que le Gouvernement a décidé de suivre les collectivités dont l'endettement n'est pas maîtrisé, en fixant le seuil critique à 12 ans et le seuil d'alerte à 15 ans.